

LES AMIS DE Bassiata

27, rue Casimir Périer - 75007 Paris - Tél.: 01 45 56 07 14

Paris, le 21 avril 2008

Chère amie,

Cher ami,

Merci d'être venus si nombreux lors de notre soirée du 2 avril, qui a été une occasion d'échanges si sympathiques.

Nous vous adressons les nouveaux formulaires d'adhésion, de don et de parrainage. Pour ceux d'entre vous qui n'étaient pas présents le 2 avril, nous vous informons qu'après en avoir débattu, nous avons décidé de privilégier le prélèvement mensuel pour le parrainage, ce qui simplifie l'administration des comptes. La présidente, le trésorier et moi-même, nous vous remercions par avance de bien vouloir choisir de préférence cette procédure et de nous remplir rapidement le document approprié.

⇒ Les parrainages (comprenant l'adhésion) suivront le calendrier scolaire. Les prélèvements de 20€ par mois (comprenant parrainage et adhésion) commenceront en juin et se poursuivront jusqu'à la fin de la scolarité primaire de l'enfant. Pour ceux qui préfèrent régler par chèque, nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre chèque de 240€ avant le 15 septembre de chaque année.

⇒ En ce qui concerne l'adhésion, elle est portée à 40€, pour couvrir les frais de communication (nouvelle brochure et réunions) et de fonctionnement (essentiellement le courrier). Elle devra être réglée avant le 15 septembre.

La meilleure communication reste le bouche à oreille, n'hésitez donc pas à parler à vos amis de Bassiata, il nous reste 25 parrains à trouver pour la rentrée prochaine.

Je vous joins la « Lettre aux Amis de Bassiata » N°6.

A très bientôt et merci d'avance pour votre diligence.

Marie-Thérèse Chauvelle

Secrétaire

LES AMIS DE **Bassiata**

27, rue Casimir Périer - 75007 Paris - Tél.: 01 45 56 07 14

OUI je veux participer à l'association « LES AMIS DE BASSIATA »

- Je souhaite **adhérer et parrainer** un enfant et je vous renvoie la fiche jointe **page suivante**, après l'avoir complétée.
- Je souhaite **adhérer** à l'association et vous adresse un chèque de 40€ (dont 26,50€ déductibles fiscalement).
- NB- Le renouvellement de l'adhésion se fait chaque année avant le 15 septembre.
- Je souhaite faire un **don** et vous adresse un chèque de -----€. (dont 66% déductible fiscalement)

Je recevrai la **lettre trimestrielle** qui m'informera des activités de l'association et les **invitations** aux différentes manifestations de celle-ci

Date
Nom
Prénom
Adresse
Tel
Courriel
Signature

PARRAINAGE

Je m'engage à parrainer – ou à continuer à parrainer - la scolarité primaire d'un enfant de l'école Bassiata. Ma contribution annuelle est de 240€

- **Répartis en 12 prélèvements de 20€** par mois durant la scolarité primaire de l'enfant, soit 6 ans. **Je vous adresse ci-joint un RIB de mon compte.**
Sauf cas particulier, le premier prélèvement aura lieu début juin 2008.
Je peux interrompre à tout moment le prélèvement, en avertissant ma banque et l'association « Les amis de Bassiata » un mois avant .
- **Je préfère adresser un chèque de 240€** que je m'engage à renouveler chaque année, durant le temps de la scolarité de l'enfant que je parraine, jusqu'à la fin de celle-ci

Ma participation me donne droit à une déduction fiscale (éventuelle) de 66%. Je recevrai un reçu fiscal chaque année avant le 31 mars.

L'utilisation de la somme est la suivante :

- 200 € pour l'école :
 - o 150 € de frais de scolarité, y compris fournitures et goûters :
 - o 50 € pour l'aménagement de l'école : bâtiments, tables, tableaux, etc.
- 40 € de cotisation à l'association, pour le courrier et les frais de communication.

Durant toute la scolarité de l'enfant, je recevrai au moins deux fois par an un bulletin scolaire. Chaque année, une photo de l'enfant que je parraine, ainsi qu'un dessin ou un petit mot me seront transmis par l'association. De même, si je le souhaite, je pourrai envoyer du courrier à l'enfant que je parraine.

Je déclare avoir pris connaissance de ce document et le renvoie à l'association.

Date
Nom
Prénom
Adresse
Tel
Courriel

Ci- joint RIB (dans le cas de prélèvement mensuel)

J'autorise l'association « Les amis de Bassiata » à prélever mensuellement la somme de 20 € le 10 de chaque mois sur mon compte à partir de juin 2008 jusqu'à la fin de la scolarité primaire de l'enfant que je parraine.

Date et signature